

Compte rendu de séance du Conseil d'Administration du CIAS
Séance du 13 mars 2019

Date de la convocation : 6 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 19

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 9 mars 2019, s'est réuni en séance publique le 13 mars à 20h30 à la salle des fêtes de Laguian Mazous sous la présidence de Céline SALLES, Présidente, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Présentation du rapport d'activité 2018

Finances

- Approbation des comptes de gestion du CIAS et des budgets sociaux SAAD, SSIAD et EHTM
- Vote des comptes administratifs du CIAS et des budgets sociaux SAAD, SSIAD et EHTM
- Affectation des résultats du CIAS et des budgets sociaux SAAD, SSIAD et EHTM
- Vote du budget primitif du CIAS 2019

Questions diverses

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres du CA du CIAS
Céline SALLES.

Présents : Annie BOURDALLE, Christian DAUJAN, Claudine LADOIS, Sylvie LAHILLE, Roselyne MAZZONETTE, Christiane BONNASSIES, Raymond SENAC, Gérard TANQUES, Claudette LASCOMBES, François LE NY, Christiane MAGNAT, Ginette CANDEL-MAESTRI, Michèle COUSSE, Denise ARTAGNAN

Excusés : Daniel POMIES, Josette DUCLOS

Absente : Anne-Marie PLANTE

Avaient donné pouvoir : aucun pouvoir

Présidence de séance et secrétariat :

Mme Céline SALLES est désignée en qualité de Présidente de séance.

Mme Annie BOURDALLE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*
* * *

Paraphe *SC*

Les points suivants ont été examinés :

Mme la Présidente quitte la séance pour les votes des comptes administratifs 2018 des budgets du CIAS, SAAD, SSIAD et de l'EHTM. La présidence est assurée par Annie BOURDALLE.

Question 1 : 2019-01.OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 CIAS– BUDGET ANNEXE EHTM

Le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie BOURDALLE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
Résultat de la section Hébergement	83 493,72
Résultat de la section Dépendance	- 72 382,86
Résultats cumulés à affecter	11 110,88

Le Conseil d'Administration décide d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- HEBERGEMENT : 83 493,72 € affecté en réserve de compensation
- DEPENDANCE : -72 382,86 € reporté au Budget Primitif 2021

Question 2 : 2019-02.OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 CIAS - BUDGET ANNEXE EHTM

Le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie BOURDALLE, vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	411 209,00
	Réalisé :	400 250,55
<u>Recettes</u>	Prévu :	411 209,00
	Réalisé :	411 361,53
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	
	Réalisé :	
	Restes à réaliser :	
<u>Recettes</u>	Prévu :	
	Réalisé :	
	Restes à réaliser :	
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE		
	Fonctionnement :	11 110,88
	Investissement :	

RESULTAT GLOBAL : **11 110,88**

Paraphe SC

2019-03.OBJET : VOTE COMPTE DE GESTION 2018 CIAS - BUDGET ANNEXE EHTM

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-04.OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 CIAS- BUDGET ANNEXE SAAD

Le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie BOURDALLE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice 2018 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	- 1 626,65
Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2018	- 1 626,65

Le conseil d'administration décide d'affecter les déficits de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Le résultat déficitaire de fonctionnement s'élevant à - 1 626,65 en diminution du fonds de roulement,
- Le résultat déficitaire d'investissement en diminution du fonds de roulement

Paraphe *CS*

2019-05.OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 CIAS - BUDGET ANNEXE SAAD

Le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie BOURDALLE, après avoir adopté le compte administratif du SAAD, arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	896 784,00
	Réalisé :	860 056,01
<u>Recettes</u>	Prévu :	896 784,00
	Réalisé :	858 429,36

SECTION D'INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	7 000,00
	Réalisé :	6 432,00
	Restes à réaliser :	
<u>Recettes</u>	Prévu :	7 000,00
	Réalisé :	0,00
	Restes à réaliser :	

RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE		
Fonctionnement :	-	1 626,65
Investissement :	-	6 432,00

RESULTAT GLOBAL : - 8 058,65

2019-06.OBJET : VOTE COMPTE DE GESTION 2018 CIAS - BUDGET ANNEXE SAAD

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Paraphe CS

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-07.OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 CIAS– BUDGET ANNEXE SSIAD

Le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie BOURDALLE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice 2018 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	+ 100 007,28 €
Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2018	+ 100 007,28 €

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2018, comme suit :

- Mobilier : 10 000 € en lien avec le déménagement,
- Soins infirmiers : 20 000 €
- Formations : 20 000 € (formation inter - services du pôle médico-social)
- Remplacement : 36 000€,

Réserve de compensation des déficits 14 007 € au compte 106860

2019-08.OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 CIAS - BUDGET ANNEXE SSIAD

Le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie BOURDALLE, après avoir adopté le compte administratif, arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	494 736,35
	Réalisé :	399 503,87
<u>Recettes</u>	Prévu :	494 736,35
	Réalisé :	499 511,15
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	
	Réalisé :	
	Restes à réaliser :	
<u>Recettes</u>	Prévu :	
	Réalisé :	
	Restes à réaliser :	
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE		
	Fonctionnement :	100 007,28
	Investissement :	

RESULTAT GLOBAL : 100 007,28

Paraphe CS

2019-09.OBJET : VOTE COMPTE DE GESTION 2018 CIAS - BUDGET ANNEXE SSIAD

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-10.OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 CIAS- BUDGET PRINCIPAL

Le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie BOURDALLE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultat de l'exercice <i>Ligne 002 ou compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion</i>	-38 221,50 €
B. Résultats antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) ou solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion</i>	257 988,43 €
C. Résultat de fonctionnement à affecter A + B <i>Si C. est négatif : report du déficit ligne D002 ci-dessous</i>	219 766,93 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	7 084,87 €
E. Soldes des restes à réaliser	0,00 €

Paraphe *CS*

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019 – 13 .OBJET : Budget principal du CIAS – Vote du budget primitif 2019

Lors de la séance du vote des budgets sociaux en octobre dernier, le conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires du CIAS pour 2019.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 soumis à votre approbation.

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur des orientations budgétaires présentées lors de la séance du conseil d'administration du 20 février 2019,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 par Mme la Présidente, soumis au vote par chapitres.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Le **budget principal**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 882 902,81 €	1 892 337,93 €	23 434,87 €	13 999,75 €
Opérations d'ordre	9 435,12 €			9 435,12 €
TOTAL	1 892 337,93 €	1 892 337,93 €	23 434,87 €	23 434,87 €

2019-14.OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 CIAS - BUDGET ANNEXE SSIAD – Modification de la délibération 2018-19 et décision modificative n°1 du budget primitif du BA SSIAD 2019

Par délibération 2018-19, le conseil d'administration réuni sous la présidence d'Annie BOURDALLE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au

Paraphe *es*

compte de gestion, constituent un excédent de 49 736,08 €, avait décidé d'affecter cet excédent à la couverture des déficits antérieurs sous forme de réserve de compensation.

Par courriel en date du 5 février 2019, l'ARS a informé la collectivité du fait qu'au regard des objectifs du CPOM, il n'apparaît pas envisageable de suivre la proposition du conseil d'administration et conseille d'affecter ce résultat de manière ventilé sur plusieurs postes.

Au vu de l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration propose une nouvelle affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2017, comme suit :

- Formations : + 10 000€
- Remplacement de personnel durant les congés annuels et les formations : 20 000 €
- Soins infirmiers : 10 000 €
- Réserve de compensation des déficits 9 736,08 € au compte 106860.

Le budget primitif 2019 du SSIAD est donc modifié en conséquence pour tenir compte de cette décision comme ci-dessous :

Budget annexe du SSIAD		
Décision modificative n°1		
Section de fonctionnement		
Qpt	Libellé	Dépenses
62281	Formation	10 000,00
6211	Personnel remplaçant	20 000,00
	Total chap 012	30 000,00
61118	Soins infirmiers	10 000,00
	Total chap 011	10 000,00
	Total Dépenses de fonctionnement	40 000,00
Qpt	Libellé	Recettes
002	Résultat excédentaire	40 000,00
	Total Dépenses de fonctionnement	40 000,00

La clôture de la séance a ensuite été prononcée.

Villecomtal sur Arros, le 18.03.2019

La Présidente,



Céline SALLES